



Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 décembre 2020

n° 102-20

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F13051 relatif à l'exploitation et à la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Philippe Ferrari à Marie Perrier

• conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 décembre 2020

délibération n° 102-20

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F13051 relatif à l'exploitation et à la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que le marché F13051 pour l'exploitation et la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes a été confié à Engie Cofely, pour un montant global forfaitaire de 213 241 € HT par an et pour une durée de six ans.

Par avenant n° 1 en date du 1^{er} janvier 2018, la prise en charge de la chaufferie biogaz de l'UDEP a été ajoutée à la prestation, sans impact sur le montant du marché.

Le marché arrivait à son terme le 23 avril 2020.

L'avenant n° 2 a prolongé la durée du marché de huit mois, dans l'attente de la construction de l'unité d'injection de biométhane dont la mise en service est programmée pour 2021.

En effet, suite à l'évolution de la réglementation relative à l'injection de biométhane dans le réseau, dans l'objectif d'une valorisation maximale du biogaz, Grand Chambéry a décidé de remplacer la cogénération par une unité de purification du biogaz, en vue de l'injecter dans le réseau GRDF et de le revendre à un fournisseur de gaz.

Cependant en raison de la complexité du projet, le lancement de la consultation pour la construction de l'unité d'injection de biométhane a pris du retard.

Le marché F13051 nécessite donc d'être à nouveau prolongé, pour une durée de quatre mois.

En fonction du calendrier définitif qui sera établi par le titulaire du marché de construction de l'unité d'injection de biométhane, l'unité de cogénération du biogaz sera susceptible d'être maintenue en fonctionnement sur une nouvelle période.

L'offre présentée par Engie Cofely, d'un montant mensuel HT de 12 950 €, comprend :

- la prestation de maintenance préventive,
- les travaux de maintenance et de réparation courante, à l'exception de tous travaux de réparation ou de renouvellement qui feront l'objet de devis complémentaires le cas échéant,
- le remplacement de filtre à charbon actif sur une cuve si nécessaire.

Sont exclus de la nouvelle prestation proposée tous travaux de renouvellement ainsi que tout engagement concernant le taux de disponibilité de l'installation.

Le montant forfaitaire mensuel est de 12 950 € HT, soit 51 800 € HT. L'augmentation de 4,05 % par rapport au montant initial et porte le nouveau montant du marché global à 1 434 846 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F13051,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au marché F13051 d'exploitation et de maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 102-20

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F13051 relatif à l'exploitation et à la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) : avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24617H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24617H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au